

Pierre Frankignoulle et Edith Bodson

## Le campus universitaire comme espace public : des représentations aux pratiques

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Pierre Frankignoulle et Edith Bodson, « Le campus universitaire comme espace public : des représentations aux pratiques », *Études de communication* [En ligne], 18 | 1996, mis en ligne le 30 novembre 2011, Consulté le 23 août 2012. URL : /index2453.html

Éditeur : Groupe d'Études et de Recherche Interdisciplinaire en Information et Communication de l'Université Lille 3  
<http://edc.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :  
</index2453.html>

Document généré automatiquement le 23 août 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Pierre Frankignoulle et Edith Bodson

# Le campus universitaire comme espace public : des représentations aux pratiques

Pagination de l'édition papier : p. 61-88

## I. Introduction.

- 1 Dans le cadre d'une publication de recherches interdisciplinaires sur l'espace public, nous aborderons le cas de la création de deux sites universitaires de Belgique francophone, Liège et Louvain-la-Neuve<sup>1</sup>. Ces deux espaces publics présentent la particularité d'avoir été conçus dans des contextes socio-historiques similaires, à destination de populations semblables (étudiants-enseignants), et cependant de relever d'inspirations différentes, sinon opposées.
- 2 Après avoir retracé les circonstances de création de ces deux universités et les conceptions de base qui les ont guidées, nous en relèverons certaines pratiques et représentations afin d'apporter quelques explications à leurs particularités. Comment deux créations de même fonctionnalité ont-elles débouché sur deux espaces publics de type différent ? Pourquoi et par quel processus ces espaces publics ont-ils pris des dimensions opposées ? Quelle est la place laissée de part et d'autre aux pratiques sociales et représentations des usagers, et comment se manifestent-elles ?

## II. Circonstances de création.

### 1. Louvain-la-Neuve.

- 3 La ville de Louvain-la-Neuve doit son existence aux problèmes politico-linguistiques belges qui prennent une ampleur particulière à Leuven dès 1911 ; dès cette date, le dédoublement linguistique de l'enseignement au sein de l'université est entamé, marquant le début d'une série de mesures conduisant en 1962 au dédoublement matériel des Facultés.
- 4 Leur décentralisation est dès lors progressivement mise à l'étude, et le transfert de la section française de l'Université est finalement décidé en 1968. Le transfert global de l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.) est estimé à une durée de dix ans, au terme desquels on a pu assister à la naissance de la première ville nouvelle en Belgique depuis celle de Charleroi en 1666.

### 2. Sart Tilman.

- 5 Le cas de l'Université de Liège (U.Lg) est d'une autre nature. Depuis sa création en 1817, l'Université s'est constamment heurtée un problème d'extension spatiale, en raison de la croissance rapide de ses effectifs et de la difficulté de trouver de nouveaux terrains à bâtir au centre ville. Dès lors, elle a combiné différents modèles d'implantation : d'abord établie en plein coeur de la ville, puis progressivement éclatée en différents endroits du centre urbain, elle décida en 1959 d'implanter l'essentiel de ses installations sur le plateau du Sart Tilman (grand domaine boisé de 2000 hectares situé à 10 kilomètres au sud de l'agglomération).
- 6 Ce transfert concrétisait la volonté de soustraire, par une intervention conjuguée des urbanistes et des pouvoirs publics, une des dernières forêts de la région industrielle liégeoise aux projets privés de lotissements en lui garantissant une vocation publique.
- 7 Le transfert fut mené sous la conduite du Professeur Dubuisson (Recteur de 1953 à 1971) et l'urbanisation du domaine conçue par l'architecte Claude Strebelle. Ayant représenté l'Université de Liège aux célébrations du tricentenaire de l'Université de Harvard, en 1956, Marcel Dubuisson en était revenu impressionné par son « esprit de corps » qui faisait défaut à l'Université de Liège, défaut selon lui en grande partie imputable à la dispersion des bâtiments (Dubuisson, 1977)<sup>2</sup>.

### III. Conceptions de base.

#### 1. Louvain-la-Neuve.

8 Les conditions historiques qui ont conduit à la création de Louvain-la-Neuve et à l'aménagement du Sart Tilman sont très révélatrices de la différence fondamentale qui oppose les deux universités.

9 Dans le premier cas, le nom même du projet est révélateur : Louvain-« la-Neuve » marque clairement la volonté de reconstruire ailleurs ce qui ne pouvait perdurer pour des raisons politiques et que l'on devait abandonner avec regret : pas seulement de bâtiments, mais toute une ville et la vie qui s'était organisée autour. C'est pourquoi il a dès le début été question de rebâtir non seulement l'université, mais aussi la ville dont elle était privée.

10 Cette volonté s'affirme clairement dès les premiers projets ; on ne veut pas construire un simple campus qui, comme le déclare Michel Woitrin (administrateur général de l'Université de Louvain lors de la création de Louvain-la-Neuve)

*rassemble bâtiments d'enseignement, de recherche et même de logement étudiant dans un vaste et beau parc, et organise ainsi un « ghetto » puisque ne s'y côtoient que les suppôts de l'Université (...). Au contraire, ce qu'il y a d'original dans Louvain-La-Neuve, c'est que nous avons eu l'audace de définir comme objectif de créer une petite ville aussi normale que possible, mais faisant place aussi à une université, nous laissant ainsi influencer par l'expérience d'Oxford, de Cambridge et pourquoi ne pas le dire, de Leuven (Woitrin, 1987).*

11 On l'aura compris, c'est exactement l'erreur qu'a commise l'U.Lg. L'implantation des bâtiments universitaires sur le domaine du Sart Tilman est vue non comme la construction d'un site nouveau et fonctionnant de manière autonome, mais comme une « extension » de la ville, à laquelle elle est vitale ment liée, même s'il faut reconnaître que la conception initiale du Sart Tilman prévoyait l'intégration de la cité estudiantine dans cette « unité de voisinage » qui serait appelée à se développer plus tard<sup>3</sup>.

12 On peut trouver l'origine de cette volonté de départ de créer une ville et non un campus pour accueillir l'Université Catholique de Louvain dans la conception traditionnelle de l'université en Belgique et en Europe. Selon Raymond Lemaire, concepteur principal du plan directeur de 1970,

*le système du campus ne répond pas du tout à la conception traditionnelle de la place de l'Université dans notre monde occidental, mais le lien entre l'Université et la ville dans toutes nos vieilles universités est un lien tout à fait essentiel. J'aurais donc trouvé fort dommage qu'on abandonne cette solution pour l'U.C.L. qui, étant parmi les plus vieilles du continent, avait cette tradition fermement établie et profondément ancrée d'être urbaine<sup>4</sup>.*

13 Effectivement, comme toutes les vieilles universités européennes et depuis son origine en 1425, celle de Louvain vit et se développe au sein de la ville qui l'a vue naître, intimement mêlée aux fonctions centrales de la Cité. Ce lien étroit entre « town and gown », ville et université, est l'un des aspects majeurs de l'Institution, il lui assure une enveloppe sociale complète dont les avantages sont en partie sans doute aujourd'hui plus appréciés que jamais (quel étudiant de l'U.Lg. par exemple se plaît à fréquenter le site du Sart Tilman plus que le centre ville ?).

14 La philosophie fondamentale du projet contient celle que l'on espère trouver dans toute bonne ville : l'accueil adapté à tous les niveaux sociaux, la variété et la liberté du choix (comme appartenir à une communauté ou se noyer dans l'anonymat), le confort (venant de la proximité de tous les services), le bienfait d'une vie culturelle intense, les communications aisées (tant au-dedans que vers le dehors), etc.

15 Quelques options complémentaires tendent à déterminer les exigences de fonctionnalité strictement universitaire et à éviter les dangers issus de l'emprise très forte que l'institution ne manquera pas d'exercer sur la ville. Celles-ci sont le noyau autour duquel viendront se greffer toutes les décisions qui feront de Louvain-la-Neuve une véritable ville, et revêtent donc une importance capitale.

16 En effet, outre l'assurance de la fonctionnalité universitaire dans le respect des contraintes politiques et économiques, on voulait aussi assurer la qualité de la vie urbaine, et ceci sur

base d'un examen critique des défauts croissants des communautés urbaines écrasées par le gigantisme et la pollution automobile. D'où la volonté d'attribuer à la ville un espace suffisant qui réserve toutefois une large ceinture verte, une dimension limitée (50.000 habitants pour un rayon d'environ 1 km), une zone de protection contre la spéculation foncière et un parc scientifique ouvert aux laboratoires de recherche appliquée<sup>5</sup>.

- 17 La dimension humaine du site, son parti résolument piéton visant à lui assurer un traitement privilégié en dissuadant l'automobile, le choix d'une architecture calme et variée, sous réserve de quelques points forts, signes dans la ville, tels que la Bibliothèque des Sciences ou les Halles universitaires, le choix de matériaux chaleureux et inaltérables tels que la brique et les tuiles, le soin apporté au revêtement des sols, les passages couverts pour piétons, le recours aisé aux transports publics (gare de chemin de fer souterraine au centre urbain) : tout cela constitue les éléments d'un style de vie pensé pour l'avenir et plus respectueux des exigences humaines.

## 2. Sart Tilman.

- 18 La conception du Sart Tilman s'oppose radicalement à celle de Louvain-la-Neuve dans la mesure où la volonté de départ était de ménager pour les étudiants et le personnel universitaire les conditions adéquates à une vie collective, combinant harmonieusement travail et délassement.

- 19 Un des trois principes fondamentaux ayant servi de base au schéma directeur déterminait de bâtir l'Université dans le respect de la nature. Ce principe devint la référence constante pour la localisation des zones bâtissables, ainsi qu'en matière d'architecture. Un schéma de structure<sup>6</sup> et, pour chaque bâtiment, un programme des exigences associées à des études très poussées du milieu physique (géologie, hydrologie, botanique...) aboutirent à la délimitation des zones bâtissables (+/-200 hectares). Les zones forestières les plus dégradées furent donc choisies pour les constructions. L'implantation des bâtiments fut réalisée en intégration directe avec le paysage plutôt qu'en inter-relation.

- 20 On assiste en conséquence à un éparpillement des facultés de part et d'autre de la vallée du Blanc Gravier, '*cœur inviolé du domaine*'<sup>7</sup>. Les bâtiments sont néanmoins reliés par un maillage de routes et de sentiers qui, dans l'esprit des concepteurs, devait être l'élément permettant aux usagers du site de ne pas s'enfermer dans leur lieu d'activité mais d'entrer en contact avec les autres disciplines, ainsi qu'en témoigne cet extrait d'un texte d'époque :

*partout des chemins aimables inviteront le chercheur absorbé par ses problèmes à faire un peu de marche sur la colline boisée, et peut-être, à consentir un brin de causette avec le voisin (Université de Liège, Les Cahiers du Sart Tilman, 1968).*

- 21 Le deuxième principe fondamental énonçait l'intention de ne pas refermer l'Université sur elle-même ; le Sart Tilman devait au contraire réaliser '*le vieux rêve d'un parc de délassement*' à l'intention des habitants de l'agglomération liégeoise. Cette volonté est attestée par l'emploi de terminologies choisies : officiellement, le Sart Tilman n'est pas un campus mais un *domaine*. La place de l'institution dans son aire géographique est également précisée : Université de Liège *au Sart Tilman* (et non pas du Sart Tilman). Afin d'éloigner le spectre du campus-ghetto, on limita le nombre de logements étudiants sur le site : 300 logements pour près de 8.000 étudiants, parmi les 14.000 utilisateurs quotidiens.

- 22 A l'égal de Louvain-la-Neuve, la totalité du domaine du Sart Tilman était donc dès le départ considérée comme devant être un vaste espace public ouvert à tous, que chaque usager (étudiant, personnel académique, promeneur, sportif, touriste, etc.) prendrait plaisir à investir et où les interactions sociales iraient de soi. Peut-être peut-on y voir l'absence d'une réflexion spécifique sur *les* espaces publics ; tout le domaine n'était-il pas lui-même un vaste espace public ?<sup>8</sup>

- 23 Néanmoins, comme en témoigne le troisième principe fondateur (selon lequel l'Université doit rester en connexion étroite avec la ville qui l'a vue naître), les concepteurs étaient conscients du risque de couper complètement le campus du centre de la ville, en le réduisant à un endroit austère où l'étudiant ne passerait qu'un minimum de temps (consacré à l'activité universitaire), et dont l'accès difficile découragerait les autres usagers potentiels. A cette époque, on spéculait sur le développement des pôles d'habitat proches, pensant que ceux-ci

à long terme réaliseraient la soudure entre la ville et le domaine<sup>9</sup>. Entre-temps, l'organisation d'un réseau de transports en commun devait pallier cette évolution future.

#### IV. Situation actuelle des deux campus.

24 Aujourd'hui, on peut mesurer l'écart séparant les conceptions initiales des réalisations effectives ; là où Louvain-la-Neuve tente d'évoluer vers un centre urbain défini comme tel, le Sart Tilman est devenu un lieu de transit, « un espace vide hanté par des solitudes parallèles » (Winkin, à paraître).

##### 1. Programmation des activités sociales.

25 Au Sart Tilman, l'inachèvement du programme d'origine a empêché la création d'un espace commun aux différents usagers, lieu de passage ou de rencontre<sup>10</sup>. Le site universitaire ne comprend pas de place publique à proprement parler mais plutôt une addition d'espaces publics spécifiques aux différents usages du site : le hall d'entrée des bâtiments des facultés de Droit et d'Économie utilisé par les étudiants comme lieu de rassemblement, les chemins et infrastructures sportives fréquentés par les utilisateurs de type loisirs, la cafétéria et le restaurant du bloc central (excluant la Médecine vétérinaire et l'Éducation physique, situés de l'autre côté de la vallée), le Point de Vue (grande esplanade bétonnée dominant le site mais malgré tout peu fréquentée), les divers arrêts de bus jalonnant le domaine et favorisant la rencontre entre étudiants des facultés desservies, etc.

26 Les concepteurs du Sart Tilman considéraient que la seule disposition des lieux favoriserait un contexte d'interactions sociales dans le domaine, vaste espace public ouvert à la rencontre de toutes les populations. Néanmoins, à l'heure de l'existence et de l'utilisation permanente du site, on constate que le modèle de la Nature domine le Sart Tilman au point de diluer les interactions proprement sociales dans l'espace ambiant, vécu comme un espace de cohabitation à distance, fondé sur des rythmes ou des habitudes d'ordre individuel tant de la part des membres de la communauté universitaire que des utilisateurs occasionnels.

27 En raison des temporalités décalées, et des usages parallèles, le domaine semble être investi presque exclusivement tantôt par les universitaires (en période d'activités académiques, c'est-à-dire en semaine et durant la journée uniquement), tantôt par les utilisateurs de type loisirs (lors des week-ends).

28 Cette situation apparaît clairement dans les « cartes mentales » réalisées par les utilisateurs réguliers du site<sup>11</sup>. Elles montrent que leurs représentations sont la plupart du temps liées à des données pragmatiques d'utilisation : parkings, bâtiments scolaires, de service, cheminements obligatoires. Les représentations des utilisateurs occasionnels témoignent en revanche d'une meilleure connaissance du site dans sa globalité, ceux-ci étant amenés à exploiter d'autres fonctions que les fonctions universitaires.

29 **A Louvain-la-Neuve**, tout fut fait lors de l'élaboration du plan directeur pour favoriser les interactions sociales et empêcher la classification du site dans la catégorie des « campus-ghettos ». On a avant tout cherché à intégrer la dynamique de l'activité sociale à la mise en forme architecturale de l'espace public de la ville. Une étude définissait par exemple en termes de « prévisions pour le centre urbain de Louvain-la-Neuve », diverses ambiances et sous-systèmes spatiaux imaginés pour créer des lieux d'appropriation et de créativité collectives dans la ville, différents selon les moments de la journée (Rémy et Voyé, 1965).

30 Selon les termes de cette étude, l'ambiance est une forme transitoire de vie sociale prenant appui sur une combinatoire d'équipements, et donc un phénomène cinétique, lié au flux des clientèles. Ces flux seront d'autant plus importants que ces clientèles pourront développer un sentiment d'appropriation et d'autonomie, sentiment engendré par la sécurité que suscite la présence d'un nombre élevé d'individus et par la liberté de comportement que laisse cette présence dans la mesure où elle est « non-contrôlante »<sup>12</sup>.

31 Néanmoins, indépendamment de tous ces efforts, inexistantes au Sart Tilman, pour favoriser le dialogue, trente ans après la construction de la ville, on constate que l'expérience de Louvain-la-Neuve peut se couvrir d'aspects négatifs, tout d'abord dans la mesure où l'on prend conscience de ce que la ville n'a pas encore atteint les dimensions espérées lors de sa création.

32 En effet, outre le nombre global de personnes qui y résident, la disproportion est encore forte entre le nombre d'étudiants et le nombre d'habitants, ce qui contribue à réduire Louvain-la-Neuve de l'idée de ville à l'image de campus. Majoritaires dans la ville, les étudiants peuvent se l'approprier au point de s'y sentir maîtres chez eux (au mépris des habitants) sans toutefois la ressentir en termes de racines (celles-ci restant implantées dans leur ville d'origine).

33 De plus, le nombre peu élevé d'habitants ne suffit pas à donner au site de Louvain-la-Neuve l'apparence d'une ville telle qu'on se la représente habituellement : les rares adultes et personnes âgées qui circulent dans les rues passent inaperçus parmi la foule des étudiants, qui donnent au site le visage « jeune » qui le fait assimiler à un campus. La plupart des commerces, orientés dans le sens d'une satisfaction à cette clientèle majoritaire, renforcent encore cette image, et les habitants « adultes » préfèrent effectuer leurs achats en dehors du centre urbain, où les commerces et même les loisirs sont mieux adaptés à leur demande. Certains, complexés de toute cette jeunesse qui les entourent, y voient même l'occasion de fréquenter d'autres visages d'adultes.

34 Par définition ouvert à tous, l'espace public de Louvain-la-Neuve se donne donc pourtant plus largement à une certaine catégorie de la population et leur oppose des barrières plus ou moins difficiles à franchir selon le statut social, l'âge, les occupations des individus. En effet, même si l'espace public de Louvain-la-Neuve est bien entendu approprié à des degrés divers par différentes catégories d'usagers (personnes âgées, familles, enfants, adolescents, personnel académique, commerçants, doctorants, touristes, etc.), on assiste à une appropriation dominante par les étudiants, qui crée chez certains habitants le sentiment d'être envahis, alors que d'autres ont le sentiment d'être exclus.

35 Ces conflits d'appropriation amènent à poser le problème de la transgression.

« L'espace public apparaît ainsi comme un lieu de commutation où il y a variation dans la distribution des positions en termes d'occupation et d'appropriation. Cette variation se fait selon des régulations qui se modifient selon le temps et les cultures » (Remy, 1990).

36 C'est ainsi que, dans le cas de Louvain-la-Neuve, on mettra en parallèle les différences d'appropriation de l'espace avec certaines variations temporelles ; la semaine fera l'objet d'une appropriation dominante par les étudiants au détriment des autres types d'usagers, tandis que cette tendance s'inversera pendant les week-ends et les périodes de vacances.

## 2. Espace public -espace privé.

37 Grand espace au statut public reconnu, le Sart Tilman ne fait pas l'objet de débordements de la sphère privée : les homes d'étudiants sont peu nombreux et situés à la périphérie du domaine, et procurent donc peu d'occasions de prolongements de leurs activités privées dans l'espace universitaire.

38 On observe au contraire à Louvain-la-Neuve une intrusion assez fréquente de l'espace privé dans l'espace public. Ce qui rend ce phénomène possible tient principalement au caractère piéton de la ville et à la dimension humaine qu'elle lui confère, les différents usagers du site pouvant y étendre leurs activités privées sans subir en retour le rétrécissement de l'espace public dû à l'envahissement du réseau automobile (parcmètres sur les trottoirs, transformation de la rue en espace de circulation) ou à l'entassement des populations des grandes agglomérations.

39 Cette porosité entre le dedans et le dehors tient d'abord à l'exiguïté des logements de Louvain-la-Neuve (les appartements de haut standing faisant bien sûr exception).

« Le manque de place chez soi est, autrefois comme de nos jours, une des raisons du « débordement » sur la rue » (Gans, 1972).

40 En effet, tant les logements étudiants, majoritaires à Louvain-la-Neuve, que les habitations familiales sont caractérisés par leur étroitesse, l'étudiant ne disposant fréquemment que d'une seule pièce dont la multi-fonctionnalité le contraint à chercher à l'extérieur d'autres lieux qui varieront le caractère répétitif de ses activités. Ainsi, il choisira par exemple le bistrot comme lieu de rencontre avec ses camarades, les marches d'un escalier ou un muret ensoleillé pour une lecture, ou encore les rues de la ville pour dévorer en vitesse son déjeuner,

- 41 Toutefois, nous pouvons brièvement nous attarder sur différentes formes que peut prendre l'appropriation de l'espace public par le privé selon les catégories de population concernées. Ainsi, la population étrangère de Louvain-la-Neuve investira l'espace public au rythme de son vécu, utilisant la rue comme extension du lieu d'habitation. En été par exemple, les passants remarqueront l'ambiance particulière des quartiers africains ; la musique s'échappant des fenêtres ouvertes s'allie aux odeurs de cuisson émanant du jardin, celui-ci ayant été provisoirement transformé en cuisine improvisée...
- 42 Dans le centre ville, on devra « négocier » son parcours en tenant compte de l'occupation de certains lieux par les enfants, qui délaissent souvent les espaces qui leur sont réservés pour investir les places de leurs jeux de ballons, Les places publiques, « susceptibles d'être appropriées à tout moment par tel ou tel groupe actif à son profit » (Korosec-Sertafy), le sont souvent pour certaines par diverses manifestations étudiantes dont les préoccupations vont de l'intérêt culturel (panneaux géants illustrant la quinzaine d'Amnesty International) à la guindaille « 24 H vélo », en passant par l'information (foire des « kots à projet »<sup>13</sup>) ou le spectacle (karaokés en plein air, démonstrations de la troupe d'improvisation)...
- 43 Les terrasses de Louvain-la-Neuve constituent un autre exemple de l'invasion du domaine public par le privé ; très nombreuses dès les premiers rayons du soleil printanier, elles envahissent les rues et les places, témoignant de l'exercice d'une activité privée de type commercial. Leur succès auprès de la population louvaniste renforce l'idée de nécessité pour celle-ci de trouver hors de son logement des lieux de détente à investir. Le nombre de terrasses et leur fréquentation importante à toute heure de la journée donne à la ville une ambiance estivale, jusque tard dans la nuit.
- 44 Le lac de Louvain-la-Neuve présente de nombreuses particularités en termes d'appropriation d'espace public ; petit lac artificiel de six hectares et demi principalement conçu comme réservoir de stockage des eaux de pluie, il assure une fonction d'esthétique et de détente que l'Université n'est pas parvenue à atteindre avec le Bois de Lauzelle, grand espace situé à l'extrémité nord-ouest de la ville.
- 45 A l'époque de sa création, les concepteurs du lieu, tout en lui attribuant cette fonction d'agrément, n'avaient pourtant pas prévu d'aménagements spécifiques immédiats (comme des emplacements de barbecue, de pêche, de bancs, etc). Il est donc étonnant de constater sa place actuelle dans l'espace public de Louvain-la-Neuve comme lieu d'interactions sociales fortes.
- 46 Le lac est en effet particulièrement apprécié des habitants de Louvain-la-Neuve qui aiment s'y promener, en couple, en famille ou avec le chien, particulièrement le week-end en raison de l'atmosphère plus détendue qui y règne. Le nombre de joggers et de pêcheurs qu'on y rencontre est également assez important. Pendant la semaine, les '*pelouses*' du bord du lac sont envahies par les étudiants, qui viennent y bavarder ou y lire leurs cours. En soirée, ils laissent la place aux nombreux barbecues sauvages improvisés, qui lui confèrent une ambiance de camping assez surprenante aux abords du centre urbain.
- 47 L'intrusion de la sphère privée dans le domaine public de Louvain-la-Neuve apparaît aussi à un niveau plus symbolique d'appropriation, celui de l'emprise de l'université dans la ville, qui s'est dès le départ manifestée par son statut de propriétaire des terrains, puis s'est progressivement étendu dans de multiples activités : de nombreux logements lui appartiennent, ce qui lui permet d'intervenir dans la vie des étudiants au travers de réglementations strictes, s'étendant même à la vie de quartiers entiers.
- 48 C'est l'U.C.L. qui est à l'origine des « kots à projets », initiative culturelle intéressante mais néanmoins contrôlée par elle également<sup>13</sup>. Les multiples activités culturelles (telles que les conférences ou projections filmographiques) sont de nature universitaire, et se déroulent pour la plupart dans des locaux universitaires, ce qui tend à renforcer l'emprise intellectuelle de l'institution sur les étudiants.
- 49 Tous ces aspects revêtent une grande importance en termes de multi-appartenance, dans la mesure où l'organisation universitaire, particulièrement prégnante dans la vie des étudiants, joue un rôle prédominant parmi les autres groupes du réseau auquel ils appartiennent (la famille est éloignée, les amis sont également étudiants, les activités sportives se déroulent au centre

sportif universitaire, les activités culturelles ont également lieu dans le cadre universitaire, etc.).

- 50 L'étudiant, s'il manque de clairvoyance, risque de rassembler toute sa vie sociale autour d'un seul groupe, dans lequel il diluerait totalement son identité. Selon les termes de Jean Rémy dans un article sur la multiplicité des lieux et la sociabilité englobante, l'individu confond espaces de primarité, où chacun est pris par le sérieux des rôles à jouer et le poids du contrôle social, et espaces de secondarité, où on peut se mettre à l'écart des exigences du rôle (Rémy, 1994).
- 51 Ainsi, l'étudiant louvaniste est réduit à ne trouver son « ailleurs significatif » que le week-end, lorsqu'il retourne chez lui, alors que l'étudiant liégeois le trouve à tout moment en dehors des cours. Conscient de ce que le campus du Sart Tilman est pour lui un espace mono-fonctionnel, l'étudiant qui désire « consommer » des activités urbaines sait qu'il existe à quelques kilomètres une ville munie de tous les attributs urbains.

### 3. Territoire et limites.

- 52 La différenciation des deux espaces publics se marque également à travers leur définition territoriale. Comme le considèrent F. Paul-Lévy et M. Ségaud,

« la délimitation est un élément fondamental dans la constitution et la représentation des systèmes spatiaux des sociétés » (Paul-Lévy et Ségaud, 1983).

- 53 Concernant Louvain-la-Neuve, un des principes directeurs avait pour but de condamner toute solution qui conduisait à un effilochage de la périphérie, surtout dans une région comportant une population relativement dense ou sujette à spéculation foncière, comme c'est le cas dans le Brabant Wallon. L'entourage du site y est en effet menacé par la croissance non coordonnée et parfois sauvage de certaines agglomérations voisines par des lotissements nombreux et souvent injustifiés.
- 54 L'étendue des terrains acquis par l'Université ainsi que la présence de grandes zones boisées permettaient de concevoir une ville aux limites définies. Elle serait ainsi géographiquement liée à la région qu'elle contribue à desservir, mais néanmoins enveloppée dans un cadre naturel et rural. Le dialogue clair entre la ville et la nature dans laquelle elle s'inscrit devait être l'un des caractères spécifiques de la nouvelle ville et l'un des facteurs principaux du plaisir d'y vivre.
- 55 S'apparentant plus à un « non-lieu », le Sart Tilman en tant que territoire semble souffrir d'un déficit de lisibilité et d'identité. Les composantes internes du domaine (plan, contenus, liaisons) sont difficilement restituables par ceux, majoritaires, qui ne l'utilisent que fragmentairement. L'élément-clé du schéma directeur, la Vallée du Blanc Gravier (autour de laquelle sont pourtant organisées les implantations) est d'ailleurs rarement mentionné dans les cartes mentales dessinées par des étudiants.
- 56 La notion de limite pose aussi un problème d'identité aux groupes utilisateurs du Sart Tilman : les concepteurs du site ont voulu qu'il soit ouvert et non délimité par des grillages ou des clôtures. Il s'agissait d'une volonté de dialogue, entre la nature et les hommes, entre l'architecture et le site, entre les différents groupes d'utilisateurs. Cette situation provoque un problème de définition du territoire détenu par le groupe '*étudiants*'. C'est la raison pour laquelle, dans les entretiens et les cartes mentales, l'appropriation spatiale se traduit essentiellement par l'établissement de nouvelles limites entre d'une part les bâtiments à finalité académique (leur '*espace privé*') et d'autre part l'espace naturel, accessible à tous, joggeurs, promeneurs, visiteurs... Cette manière de borner l'espace et d'en recoder les limites illustre le décalage avec les intentions d'origine des créateurs du site.

### V. Conclusion.

- 57 Selon la définition proposée par Jean Rémy (Rémy, 1991), l'espace public est une ressource socialement disponible dont les modes d'appropriation évoluent avec le temps. Une dimension supplémentaire peut y être apportée si l'on considère l'importance de la disposition spatiale des bâtiments. Nous avons en effet pu voir de quelle manière deux conceptions architecturales opposées peuvent générer des pratiques et représentations dissemblables,

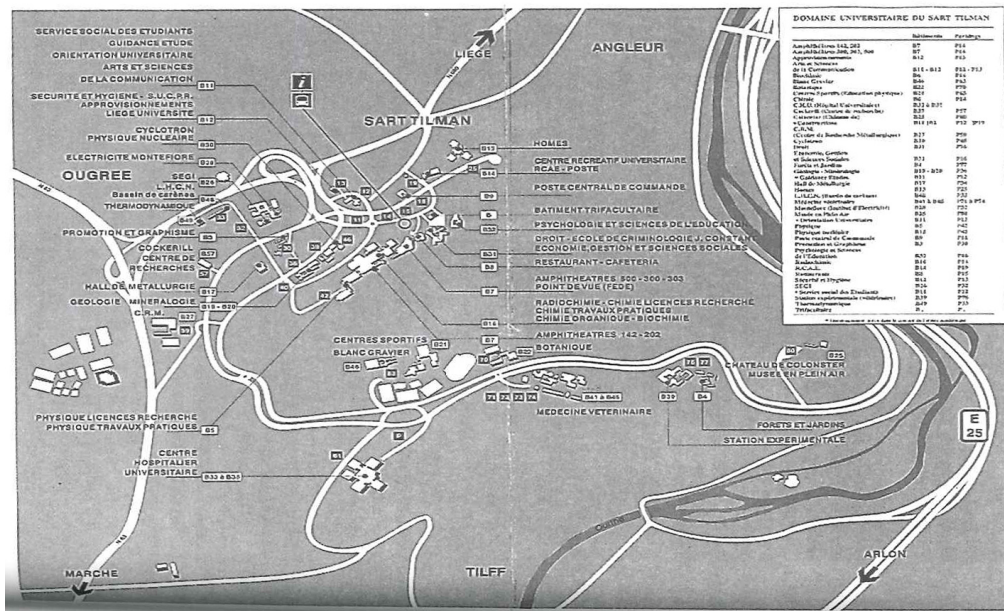


58 La seule fonctionnalité commune des deux sites n'a en effet pas conduit à une homogénéité  
 d'usages, tant pratiques que symboliques, en raison des différences de références de ces  
 créations urbanistiques ; d'une part, une Université qu'on a voulue intégrée dans un contexte  
 urbain, de sorte que, selon le modèle de la cité médiévale, elle soit en pleine interaction avec la  
 ville, et d'autre part, un espace public à dominante universitaire conçu comme une extension  
 de la ville, dans le respect de la fusion architecture-nature.

59 A Louvain-la-Neuve, la dimension architecturale est fortement prégnante, le maximum ayant  
 été fait pour favoriser les interactions sociales. Mais les usages observés ne vérifient pas  
 toujours ce « déterminisme », dans la mesure où des espaces non aménagés comme le lac  
 peuvent être les plus fortement investis.

60 En revanche, on constate que la disposition architecturale plus souple du Sart Tilman, où l'on  
 escomptait que les interactions « iraient de soi », ne suffit pas à les susciter, car les « conditions  
 spatiales » y sont déficitaires (absence d'espace potentiel de rencontre entre les différents types  
 d'usagers du site, forcés de s'approprier inopinément des espaces moins adaptés, comme le  
 sont les arrêts de bus)<sup>14</sup> - à l'inverse de Louvain-la-Neuve où elles sont sur-présentes,

61 Loin d'avoir voulu prétendre à l'exhaustivité, nous avons évoqué dans cet article deux  
 cas spécifiques de sites universitaires de la Communauté Française de Belgique afin de  
 souligner le rôle important que peut jouer la dimension architecturale dans la dynamique  
 sociale. Notre recherche nous amène progressivement à voir l'aménagement idéal comme  
 celui qui, créant au sein de l'espace public les conditions minimales aux interactions sociales,  
 ménagerait cependant aux usagers des lieux qu'ils pourraient s'approprier par des pratiques  
 et représentations dégagées de contraintes architecturales trop fortes. Mais cette proposition  
 restera une hypothèse dans la mesure où c'est aux urbanistes et aux usagers qu'il appartient  
 de la confirmer ou de l'infirmer...

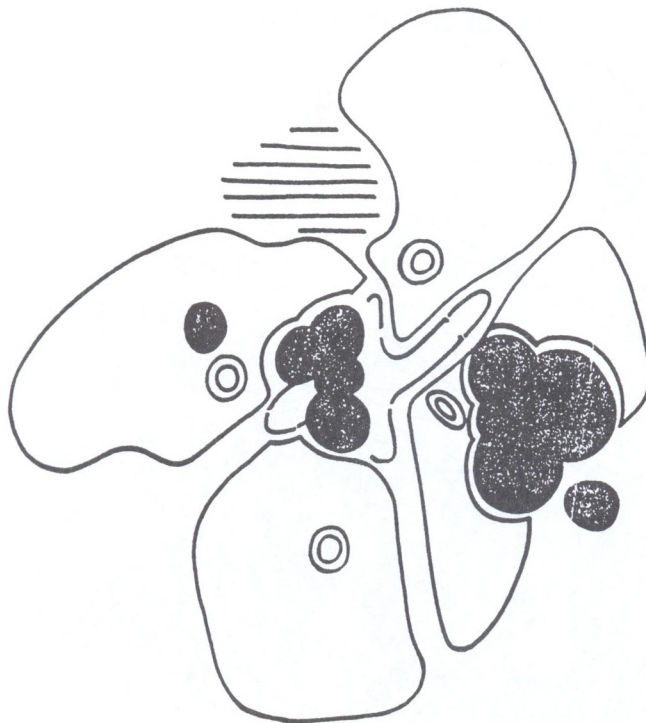


62



### Plan de Louvain-La-Neuve

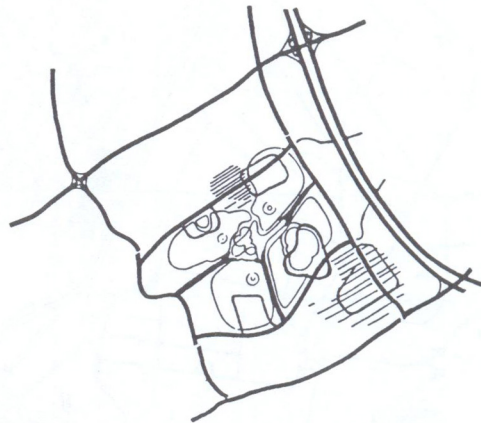
Pierre MERLIN, in « l'urbanisme universitaire à l'étranger et en France », Presses de l'école nationale des Ponts et Chaussées, Paris, 1995, p. 124.



*En foncé, les zones universitaires qui s'intègrent au cœur de la ville. A l'ouest, les facs des sciences humaines, à cheval sur le centre. Au sud est, les facs des sciences exactes localisées sur un coteau en pente douce.*

*Extraits de : « Louvain-la-Neuve, une ville nouvelle », UCL, SPGU, LLN, juin 1994, p. 22-23.*

*Le centre ville, et les quatre quartiers, insérés dans le réseau routier, élaboré à 3 niveaux : primaire (la rocade et les pénétrantes au centre), secondaire (les bouclages des quartiers) et tertiaire (les voies d'accès aux groupes de bâtiments).*



63 Entretien avec Yves Winkin, professeur à l'Université de Liège, directeur du laboratoire d'Anthropologie de la Communication, Edith Bodson et Pierre Frankignoulle, membres de ce même laboratoire, auteurs de l'article qui précède.

64 ***Cet entretien a été mené à Liège le 15 février 1996 par P. Delcambre. La transcription qu'il en a faite garde le caractère oral et conversationnel de l'échange. Les propos ont été parfois réécrits, pour en déduire le volume, avec l'accord des participants.***

65 *Etudes de communication Dans cet article, vous vous intéressez tout autant aux usages qu'ont les gens, à leurs pratiques, à leurs représentations qu'aux dispositions urbanistiques et architecturales de ces espaces, et aux discours des concepteurs. D'où vient un tel programme de travail ?*

66 Y. W : Ce projet, j'y pensais depuis un moment. Je pensais que les campus étaient des lieux intrigants à plus d'un égard. J'avais cette sensibilité aux campus, parce que dans ma thèse de maîtrise à l'Université de Pennsylvanie en 1978 et dans mon doctorat, ici, à Liège, en 1982, j'avais déjà été interpellé par des espaces qui paraissent tout simples, qui sont des espaces de vie, et qui, dès qu'on gratte, s'avèrent très compliqués. J'avais fait l'étude d'une maison

internationale : un lieu résidentiel pour étudiants de troisième cycle. Ils y vivent un an en général, ils sont quatre cents et, au moment où j'ai fait l'étude, ils venaient de soixante pays différents. Au départ, je faisais une simple étude interactionnelle : les interactions dans la cafétéria, dans les ascenseurs, à l'entrée, dans les chambres. Mais ça ne me suffisait pas. Alors, commençant à reconstituer l'histoire de ces maisons internationales, j'ai compris qu'elles ne venaient pas de nulle part : elles avaient été financées par J. Rockefeller dans les années 20 et il avait voulu explicitement -c'est dit dans les textes -faire en sorte que ces maisons, dans leur disposition architecturale même, amènent les étudiants à se retrouver le plus souvent possible en tête à tête. Il avait une vision peut-être naïvement interactionniste, de la paix mondiale : elle consistait à dire que si les étudiants de toutes les nationalités se voyaient tous les jours, s'observaient discutaient entre eux, se comprenaient, on parviendrait peu à peu, d'année en année, à fonder la paix mondiale. J'ai eu l'impression dès ce moment là qu'en me donnant le temps de remonter dans les textes fondateurs, en relisant tous les discours qui chaque année célébraient l'inauguration de la maison, je me donnais les moyens de beaucoup mieux comprendre ce qui se passait au jour le jour dans cette maison. C'est un peu la fameuse phrase de Bourdieu qui se trouve dans *Esquisse d'une théorie de la pratique*, « la vérité de l'interaction n'est pas dans l'interaction ». Je n'ai pas suivi là le programme de Bourdieu en faisant ma thèse mais l'esprit était le même : il s'agissait de ne pas tomber dans le travers de nombre d'études interactionnistes qui pensent qu'une fois l'interaction décrite, le contexte immédiat de l'interaction reconstitué, on peut s'arrêter. Il me paraît que si l'on veut passer du particulier au général, il faut pouvoir remonter au moment de la constitution de l'espace qui abrite l'interaction. Et, ce faisant, on retrouve une dimension que ne permet pas de dégager l'analyse interactionnelle de base, par exemple la dimension utopique des campus.

67 *Etudes de communication : Le travail pointe les écarts entre les pratiques et les représentations des usagers et les conceptions des promoteurs des campus. Quand on décrit le programme, l'utopie, la gestation, et qu'on décrit ensuite les usages, à quoi sert de mesurer l'écart ?*

68 P. F : Il y a certainement là une manière d'interroger les architectes sur leur façon de concevoir des espaces qu'eux-mêmes n'utiliseront pas. Je crois qu'il est important de confronter la conception, les usages qui sont attendus et les usages effectivement constatés, actuellement, une trentaine d'années plus tard. Certes, dans les textes fondateurs, il y a le souffle utopique, mais aussi assez peu de réflexion des architectes sur ce que vont être vraiment les usages. On n'a pratiquement rien retrouvé sur cet aspect. Le discours utopique semble aller de pair avec la croyance que les usages vont de soi. Certes, nous arrivons, nous, avec une interrogation de 1996 et on réinterroge les acteurs des années 1960 mais cela peut avoir une valeur opérante pour l'avenir.

69 E. B : Pour l'anthropologue urbaine que je suis, la lecture des textes fondateurs amène des surprises. A un premier niveau de décision, global, il y a eu la volonté de réaliser à Louvain-La-Neuve une ville piétonne, ce qui a eu une influence considérable sur l'usage des personnes qui y vivent. A un deuxième niveau de décision, les concepteurs ont voulu introduire une diversité architecturale ; là, il est intéressant de voir l'écart entre les concepteurs, persuadés d'avoir introduit une diversité architecturale par les matériaux utilisés ou par la disposition des bâtiments, et les usagers, qui répètent à chaque entretien qu'ils ne voient que de la monotonie. Si je m'étais contentée d'interroger les usagers, j'aurais entendu dire « Louvain la neuve est une ville très monotone, les couleurs sont tout le temps les mêmes, c'est du béton partout et des tuiles sur tous les toits », je n'aurais jamais, n'ayant pas une formation d'architecte ni d'urbaniste, saisi le fait que les concepteurs avaient eu, au contraire, une volonté de réaliser une diversité architecturale. Cette manière très précise de mettre à jour les décalages entre les conceptions et les usages permet de prendre conscience de l'existence du problème du déterminisme architectural.

70 *Et cela fait déboucher le projet de recherche sur un projet d'évaluation de la conception architecturale ?*

71 Y. W Nous ne voulons pas donner de leçon aux architectes ni leur dire comment il faut faire à l'avenir. Je pense que notre travail d'historien ou d'anthropologue s'arrête au bord de cette

évaluation. Si un jour, à la lecture de nos travaux, un architecte veut nous interroger, discuter avec nous, ou même nous incorporer, pourquoi pas ; nous en serons heureux. Mais notre objectif n'est pas de leur faire la leçon. Peut-être cette attitude peut-elle être entrelue dans notre texte mais tous nos travaux et celui-ci notamment, ne sont pas là pour stigmatiser, ou vilipender les architectes. C'est un peu facile, aujourd'hui, de dire à propos des banlieues que les architectes, en proposant les grandes barres, auraient pu réaliser qu'en mettant autant de monde sur aussi peu de surface, on courait à la chienlit. Peu de monde l'a dit à l'époque ; je trouve que ce serait aussi très mal venu de notre part de faire les malins a posteriori.

Plutôt, je pense qu'il manque un interface entre les architectes et les futurs usagers. C'est comme si, globalement, le travail de l'architecte s'arrêtait le jour où l'utilisateur prend possession des lieux. C'est un peu ce manque que nos travaux avec les étudiants de cinquième année d'architecture tentent de combler : nous les sensibilisons à une autre manière de voir l'espace. Il manque aussi un interface entre l'architecte et les décideurs politiques ou financiers. Je ne dis pas que nous allons arriver là comme deus ex machina, comme l'intermédiaire qui va tout résoudre. Pas du tout. Mais on peut au moins servir à faire que les différents acteurs se reconnaissent et prennent conscience de leurs diversités d'approche des problèmes. Un exemple encore : il y a un an, un mémoire a été fait ici sur la question de la Place Saint Lambert de Liège (Angélique Dewilde, *La Place Saint Lambert à Liège : approche ethnographique de l'intercommunication entre spécialistes et non-spécialistes de l'aménagement urbain*, Université de Liège, Mémoire en Arts et Sciences de la Communication, 1994). C'est un trou au milieu de Liège qui existe depuis 20 ans. Lorsqu'on a voulu restructurer la place principale de Liège, on a commencé à mettre une gare de bus. Quand elle a été créée, les chauffeurs ont dit « non ça tourne trop fort, on va aller s'écraser dans les virages, on n'y va pas ». Bon, alors, qu'est-ce qu'on fait ? On va en faire des parkings souterrains. On réaménage. On tombe alors sur des vestiges d'époques antérieures : on s'aperçoit que toute l'histoire de Liège, qui a mille ans ou deux mille ans, est là en dessous. On arrête tout et on négocie. Le mémoire montre que tout le monde se lamente dans son coin. L'architecte Strebelle, qui s'est retrouvé coordinateur de toute la restructuration urbanistique du centre de Liège, parle, s'exprime, fait des conférences de presse, publie, mais reste une voix dans le désert. Les journalistes, eux aussi, ont une vision de la Place Saint Lambert ; ils produisent à longueur d'année des textes sur celle-ci, mais sans effet ; les commerçants, les administratifs et les comités de quartier, nos entretiens le montrent, ont des choses à dire ... On s'aperçoit donc que, autour de cette Place Saint Lambert, circulent de multiples discours mais que chacun parle d'une place différente. Le mémoire pourrait servir à faire prendre conscience aux uns et aux autres qu'ils se sont enfermés dans des visions qui ne se croisent plus. Chaque groupe essaie d'imposer sa place St Lambert. Le blocage est d'autant plus dur que les différents acteurs ne se rendent même pas compte que « ceux d'en face » ne partagent pas la même représentation des lieux. Notre travail a la même fonction : nous ne sommes pas prêts à intervenir directement dans le débat sur la définition des futurs campus mais si nous parvenions à montrer qu'en fait chacun des groupes professionnels ou non professionnels fonctionne dans sa propre sphère, alors qu'il croit parler de la même chose, nous aurions déjà fait progresser les choses.

72 *Etudes de Communication : D'où une méthodologie qui combine une analyse des représentations, par cartes mentales, et en même temps une pratique d'observation sur le terrain...*

73 E. B : Oui, il n'y a pas eu que de l'observation, il y a eu aussi des entretiens et de la participation. La durée longue a permis de se rendre compte des changements qu'elle produisait sur le lieu. Dans ce cas précis la présence devait nécessairement être assez prolongée.

74 Y. W : Oui, et il faut faire attention au terme « représentation » : il y a celle des architectes, il y a celle aussi des administrateurs et décideurs, ceux qui parlent de ce qui va être, et « en face » il y a celles de ceux qui fonctionnent dans le présent, représentations qui peuvent émerger à la fois dans des discussions informelles - d'où la nécessité d'une observation participante - et dans du travail plus formel, lors d'entretiens ou lors de la production de cartes mentales - « dessine moi le campus », ou, « quand tu vas de la gare de Louvain-la-Neuve à ton kot, ton studio, par où vas-tu ? ». Là, on voit apparaître une représentation qui n'est pas de l'ordre « la

ville est sinistre, la ville est violente, la ville est sympa », c'est vraiment de la représentation dans le sens où l'on s'imagine mentalement un schéma dans l'espace. Les représentations des usagers ne sont pas immédiatement juxtaposables sur celles des architectes et décideurs. Ces dernières sont souvent plus raffinées parce qu'elles passent par des discours construits, écrits, imprimés, ou par des plans et des schémas très sophistiqués, alors que les représentations que nous obtenons des usagers sont souvent des petits bouts de trucs, que l'on voit émerger de façon un peu évanescence, soit dans des entretiens plus ou moins structurés, soit lors de conversations libres, soit encore sous forme de petits schémas qui, à la limite, se font sur un petit bout de papier quadrillé. Il faut faire attention à ne pas superposer mécaniquement les deux ordres de représentation, mais ce travail nous permet de mesurer l'écart entre les deux univers.

75 *Etudes de communication : Et vous avez intitulé l'article : le campus universitaire comme espace public : des représentations aux pratiques. De ce domaine universitaire, de cette ville, vous en parlez comme espace public. Pourquoi l'usage de ce concept très discuté ?*

76 P. F : On s'est surtout centré sur ce qui devait, dans la conception, être espace public, c'est-à-dire, de manière banale, espace de rencontre, susceptible de favoriser les interactions, et mettre en contact des populations de type différents. Juridiquement, dans les deux cas, à la différence des domaines universitaires français, la totalité du domaine est un espace public. La problématique devrait se centrer sur ce qui est un peu en déficit au Sart-Tilman, c'est-à-dire des lieux qui favoriseraient ce brassage de populations.

77 *De tels campus, ce sont des territoires mis à l'écart ?*

78 Y. W : Là aussi l'histoire est intéressante : ces lieux sont effectivement à l'écart de la ville. Mais c'est, du moins au Sart Tilman, dans une volonté de préserver un lieu qui sinon risquait effectivement d'être complètement urbanisé ; c'était une forêt et les villas qui grimpaient la colline allaient la manger. Il fallait une chape : le domaine universitaire s'est vu conférer cette fonction. Mais il y avait aussi l'idée que l'université allait redescendre un peu vers la ville et qu'une connexion entre la ville et le domaine allait s'établir. Cela ne s'est pas réalisé. Dans les faits, aujourd'hui, quarante ans après la mise en place des premiers bâtiments, le domaine universitaire du Sart-Tilman reste là, au dessus de la ville, très loin. Pour prendre une illustration qui n'apparaît pas dans l'article, le grand hôpital public de Liège, qui s'appelait l'hôpital de Bavière, était au centre ville dans un quartier populaire. Il était l'intrication de deux hôpitaux. Il y avait un Hôpital Universitaire et il y avait l'hôpital de l'assistance publique, et les deux institutions géraient des lieux communs. Et puis, dans les années 1970 (l'inauguration a eu lieu fin 1985), un grand hôpital a été construit dans les bois du Sart Tilman. Pendant les cinq ans précédant l'inauguration de l'hôpital, il y a eu une contestation parfois très violente dans la presse populaire de gauche (*La Wallonie*), pour dire : « l'Université se retire de Bavière et va se mettre dans les bois, ça sera l'hôpital des riches, ceux qui auront une voiture pour aller jusque là. L'Université laisse crever les pauvres en ville dans un hôpital qui ne sera plus que celui de l'assistance publique », Avec cet exemple, on voit bien qu'une symbolique s'est mise en place entre les pauvres qui sont laissés dans la ville et l'Université riche qui se retire avec sa clientèle bourgeoise, là-haut sur la colline. Le domaine apparaît donc bien dans l'imaginaire populaire urbain comme un lieu lointain, inaccessible, impénétrable. Anecdotiquement, on m'a demandé alors en raison des réactions hostiles de la presse, - j'arrivais comme enseignant en communication - de prendre la tête de la première cellule de relations publiques de l'Hôpital universitaire pour essayer de travailler sur cette situation

Je voudrais répondre de façon plus abstraite à la question que vous posiez, pourquoi cette notion d'espace public dans le titre ? Ce qui me plaisait beaucoup, c'était que, contrairement à l'usage un peu mou que l'on voit osciller entre Habermas et on ne sait trop qui, on voulait dire qu'un espace public, ça reste un espace concret. Les aménageurs et les juristes utilisent cette notion de façon excessivement concrète et circonstanciée. Il ne s'agissait pas exactement de se rendre à leurs raisons. C'est peut-être Isaac Joseph qui l'a dit au mieux dans une intervention faite lors d'une journée que j'avais organisée au CNRS chez Dominique Wolton, journée qui s'appelait « Espace public, espace privé », en mars 1995. Il avait en substance proposé : il faut essayer de garder à « espace public » un caractère hybride, il faut oser cette tension entre abstraction et concrétude un peu fine, il faut oser à la fois faire appel à Habermas, et lire

l'espace public comme les aménageurs ou juristes peuvent le faire. C'est peut-être la façon la plus pertinente ou créative d'utiliser cette notion trop galvaudée.

79 *Chez Habermas, dire espace public implique l'étude de l'espace de discussion et des formes d'institutionnalisation de la discussion publique ; vos travaux vont, eux, vers une analyse des contacts, une étude de la façon dont sont instituées, déréglées, reréglées les formes d'échange et de contact dans cet espace concret. L'hybride dans votre analyse prend moins en compte la discussion collective...*

80 Y. W : A ceci près qu'on est quand même dans un domaine universitaire et que l'Université est bien un des acteurs importants dans la constitution de l'espace public tels qu'Habermas l'entend. On ne va pas continuer à parler des salons et autres lieux qui n'existent quasiment plus. Au moins potentiellement l'Université est, comme les médias, un des lieux constitutifs ou producteurs d'une parole publique. Mais c'est aussi un lieu incarné, territorialisé. Il y a ainsi effectivement moyen de prendre en charge la suggestion d'I. Joseph : « à la fois une approche spatiale et une approche sociale, à la fois une approche abstraite et une approche concrète... garder l'hybridité ». Il estime aussi qu'il faut se garder de réduire l'espace public à l'espace collectif. C'est vrai que ce serait plus simple d'utiliser « espace collectif », mais ce serait se priver de quelque chose, de l'analyse de l'utopie communicationnelle des concepteurs, et de celle des modes de contact et des échanges des usagers. Ce serait aussi se fragiliser devant les sollicitations des aménageurs... C'est par l'histoire aussi que l'on retrouve le fait que l'espace public n'est pas seulement un espace collectif : il reste une notion d'utopie dans l'Université. Même si par moments nous avons tendance à montrer un certain nombre d'affaiblissements et d'affaiblisements, bref une médiocrisation de l'espace universitaire, il reste un espace utopique, un espace de liberté et il ne deviendra jamais une simple place publique, un simple lieu de rassemblement. Le domaine universitaire du Sart Tilman est une sorte de forêt, mais ce n'est pas une « bête forêt » comme une autre, ni un lieu de travail comme un autre ; ce n'est pas juste un parc industriel non plus. Ce n'est pas juste un autre hôpital, ce n'est pas juste des masses de parking ou des infrastructures sportives comme on en trouve un peu partout ailleurs. Le domaine universitaire n'est pas réductible à chacune de ses composantes. En d'autres termes, on est peut-être là, avec tout ce que le terme d'espace public sous-entend, à la recherche des dimensions symboliques propres à l'Université. C'est un travail qui mérite d'être fait parce que, aujourd'hui, à propos de l'Université, on est pris dans un discours de plus en plus économiste : on a envie de rendre l'Université aussi efficace que n'importe quelle autre structure de production, on a envie d'y appliquer des schémas venus ailleurs, soit en y apportant des managers, soit en allant chercher des schémas de redéploiement de restructuration issus du « secteur privé ».

Si l'on parvient finalement à montrer, cheminement faisant, que quand bien même l'utopie n'est pas réalisée, il reste quelque chose d'utopique dans ce lieu, on aura quand même rendu service à l'Université. Si l'on continue à vouloir rationaliser, industrialiser, bureaucratiser l'Université, on risque finalement d'en évacuer le symbolique, qui est sans doute fondamental. Dans toutes mes formules, je n'arrive pas encore à définir positivement l'Université : je dis, elle n'est pas seulement des bureaux, elle n'est pas seulement un Club Med, elle n'est pas seulement un parc industriel, un hôpital, un lieu d'intervention médicale et psychiatrique ; elle est aussi autre chose, qui fait sa spécificité. Notre équipe, à sa façon, est à la recherche de la spécificité de ce lieu millénaire... L'hybride « espace public » est l'outil intellectuel qui permet de ne pas lâcher prise.

---

### **Bibliographie**

**Dubuisson, M.**, (1977), *Mémoires*, Vainant-Carmanne, Liège.

**Gans, H. J.**, (1972), *People and Plans. Essays on Urban Problem and Solutions*, Harmondsworth, New York.

**Korosec-Serfaty, P.**, (1988), « La sociabilité publique et sesterritoires : places et espaces publics urbains », in *Architecture et Comportement*, vol. 5, n° 2, pp. 161-173, (avec la collaboration de M. Condello).

- Paul-Levy, F., Segaud, M.,** (1983), *Anthropologie de l'espace*, Paris, Centre Georges Pompidou, C.C.I.
- Rémy, J.,** (1991), « Présentation », in *Espaces et Sociétés, Espace public et complexité sociale*, Editions l'Harmattan, Paris, n° 62-63.
- Rémy, J.,** (1994), « Multiplicité des lieux et sociabilité englobante », in *Les cahiers de sociologie de la famille, n° 1, Les espaces de la famille*, Actes du Colloque, Association Internationale des Sociologues de Langue Française, Liège.
- Rémy, J., Voyé, L.,** (approx. 1965), *Ambiances et sous-systèmes spatiaux : prévisions pour le centre urbain de Louvain-la-Neuve*, Centre de Sociologie urbaine et rurale, U.C.L..
- Winkin, Y., De Smet, F., Durand, P.,** (à paraître), « De l'Utopie au Non-lieu. Genèse d'un campus : le domaine universitaire du Sart Tilman », in *Espaces et Sociétés*.
- Woitrin, M.,** (1987), Louvain-la-Neuve, Louvain en Woluwe, le grand dessein, Paris. Duculot.

## Notes

- 1 La recherche en cours est une approche socio-historique et anthropologique des campus universitaires en Belgique francophone, menée au sein du Laboratoire d'Anthropologie de la Communication de l'Université de Liège.
- 2 Même si Harvard fut une source d'inspiration pour le Recteur Dubuisson, celle-ci ne s'est pas traduite dans le plan du Sart Tilman, qui s'éloigne fortement de la typologie universitaire américaine.
- 3 Dans ce sens, le projet actuel de « Liaison-village » prévoit une connexion avec le hameau du Sart Tilman situé à quelques centaines de mètres du domaine universitaire.
- 4 Entretien avec Raymond Lemaire, mars 1994.
- 5 Louvain-la-Neuve se présente sous la forme d'une ville de petite maille irriguée par deux réseaux de circulation indépendants, l'un réservé exclusivement à la circulation motorisée, l'autre aux piétons. Le diamètre de la ville, inférieur à 2,5 km, reflète ce souci. Sa structure se plie aux caractéristiques du site qui devient aussi l'élément essentiel de la matrice de la ville. Son centre se love dans le creux du vallon, tandis que les coteaux sont réservés aux quartiers d'habitation groupés autour de quatre sous-centres. Au cœur de la ville se groupent, mélangées à une forte densité d'habitat, toutes les fonctions normales des centres urbains (commerces, administrations, culture) mais aussi toutes les facultés universitaires relevant des sciences humaines. Les sciences et les sciences appliquées se situent par contre dans le quartier voisin du zoning industriel de recherche, auquel les laboratoires universitaires apportent leur concours.
- 6 On entend par « schéma de structure » la base fondamentale de l'urbanisation du domaine, qui a été élaboré par une estimation des besoins immédiats et une estimation des exigences futures en matière de surfaces.
- 7 Expression fréquemment utilisée dans les documents de présentation du site.
- 8 Confer point 3 : Territoires et Limites.
- 9 « Le domaine sera donc conçu comme le quartier universitaire de cette future grande ville que nous voyons naître sous nos yeux, vaste ensemble urbain où s'effacent peu à peu, à mesure que ses activités se décentralisent, les limites entre centre et faubourgs », in *Les Cahiers du Sart Tilman, op. cit.*
- 10 Toutes les facultés ne seront pas transférées, certaines restant implantées au centre ville dans les anciens bâtiments.
- 11 De Smet Fabienne, *De l'imaginaire architectural à ses usages : le cas du Sart Tilman*, Mémoire présenté pour l'obtention du titre de licenciée en Arts et Sciences de la Communication, Université de Liège, Année Académique 1993-1994.
- 12 A titre d'exemple, on se référera à l'ambiance de midi et de soirée analysée dans l'étude de Jean Rémy et Liliane Voyé. De même, on a tenté d'associer des lieux à un certain type d'ambiance, favorisant ou non les interactions sociales (par exemple l'ambiance diffuse de la place de la Gare).
- 13 Les kots à projets sont des logements gérés par l'UCL qui ont un statut particulier. Ce sont des logements de huit à dix étudiants qui se sont rassemblés autour d'un même projet à réaliser durant l'année académique sur le site. Ce projet peut être d'ordre social, philanthropique, artistique, culturel ou d'animation... Si le projet est accepté par une commission paritaire composée d'étudiants, de responsables universitaires et de l'association des habitants, les étudiants bénéficieront d'un « kot » aux tarifs UCL.
- 14 On espère qu'une correction à cet état de fait sera apportée par la création de la liaison décrite en note 3.



### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Pierre Frankignoulle et Edith Bodson, « Le campus universitaire comme espace public : des représentations aux pratiques », *Études de communication* [En ligne], 18 | 1996, mis en ligne le 30 novembre 2011, Consulté le 23 août 2012. URL : /index2453.html

#### Référence papier

Pierre Frankignoulle et Edith Bodson, « Le campus universitaire comme espace public : des représentations aux pratiques », *Études de communication*, 18 | 1996, 61-88.

---

### ***À propos des auteurs***

#### **Pierre Frankignoulle**

**Pierre Frankignoulle.** Licencié en Histoire. Chercheur FRFC au Laboratoire d'Anthropologie de la Communication de l'Université de Liège.

#### **Edith Bodson**

**Edith Bodson.** Licenciée en Arts et Sciences de la Communication de l'Université de Liège (Anthropologie sociale), diplômée en Développement de l'Université Catholique de Louvain, assistante volontaire au Laboratoire d'Anthropologie de la Communication de l'Université de Liège.

---

### ***Droits d'auteur***

© Tous droits réservés

---

### ***Résumés***

Dans le cadre d'une approche socio-historique et anthropologique des campus universitaires en Belgique francophone, l'article s'attache à présenter la particularité de deux sites (ceux de Liège et Louvain-la-Neuve), espaces publics conçus dans des contextes similaires et assurant la même fonction mais dont la spécificité architecturale donne lieu à des pratiques et représentations divergentes.

#### **The university campus as part of the public sphere. From representation to practice.**

The authors develop a socio-historical and anthropological study about university campuses in french-speaking Belgium. The article analyses the specificities of two sites (Liège and Louvain-la-Neuve) ; these two campuses seen as public sphere areas were designed in similar contexts and are supposed to assume the same function. Howether their architectural specificities entail diverging practices and representations on the part of the users.